



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction
Cellule Développement Durable**

Gap, le **19 FEV. 2021**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE MANTEYER**

Par arrêté préfectoral n° **2021 - DPP - CDD - 12**
il sera procédé sur le territoire de la commune de Manteyer :

du **19 FEV. 2021**

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection des captages de la Sapie et de Miane pour l'alimentation en eau potable de la commune de Manteyer ;
- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains constituant les périmètres immédiats et grever de servitudes ceux situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée.

Le public pourra consulter le dossier au siège de l'enquête pendant la durée de celle-ci qui se déroulera **du mardi 23 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021 inclus**, en mairie de Manteyer - Quartier de l'Église - 45, Chemin de Château - 05400 Manteyer, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit : **les mardis et vendredis, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.**

Le commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairie de Manteyer les jours et heures ci-dessous mentionnés :

- le **mardi 23 mars 2021, de 9h00 à 12h00 ;**
- le **mardi 06 avril 2021, de 9h00 à 12h00 ;**
- le **vendredi 16 avril 2021, de 14h00 à 17h00.**

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, il pourra de même les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie de Manteyer.

Monsieur Roger SARRADE, Ingénieur Divisionnaire des TPE retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

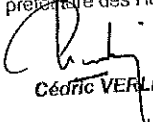
A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Manteyer et à la Préfecture des Hautes-Alpes.

L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Manteyer.

La préfète statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

La préfète,

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général
de la préfecture des Hautes-Alpes


Cédric VERLINE